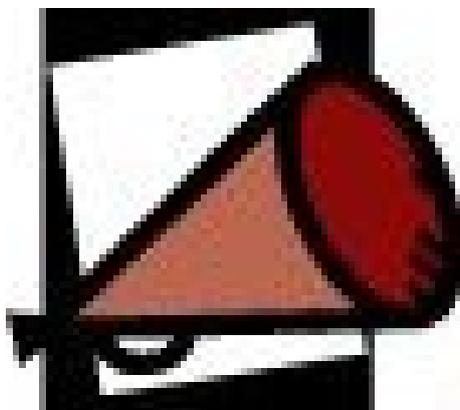


<https://www.pressegauche.org/Projet-42-Quebec-la-FNEEQ-CSN-demande-un-suivi-scrupuleux-des-conditions>



Projet 42 Québec : la FNEEQ-CSN demande un suivi scrupuleux des conditions exigées



- Communiqués -
Publication date: mercredi 8 juillet 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 8 juill. 2020 - La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) accueille avec circonspection l'annonce faite le 2 juillet dernier par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, de l'octroi, de concert avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), d'un financement de cinq millions de dollars sur cinq ans à Québec numérique afin de l'aider à mettre en oeuvre le projet 42 Québec. Ce programme de formation non créditée gratuit se base sur l'apprentissage par projets, une approche qu'on qualifie de pédagogique dans ce contexte en dépit de l'absence d'enseignantes et d'enseignants pour encadrer les étudiantes et les étudiants, pour les évaluer et pour s'assurer de l'atteinte des compétences par ces derniers.

« Ce projet, sous prétexte d'innovation et de volonté de rejoindre des populations ne trouvant pas leur place dans les modes d'enseignement traditionnels, ne donne pas accès à un diplôme sanctionné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et n'est pas encadré par ce dernier en termes de pédagogie et de conditions d'apprentissage », souligne Caroline Quesnel, présidente de la FNEEQ-CSN. « Il constitue une attaque frontale contre la profession enseignante. On nous dit qu'on étudiera, en collaboration avec des cégeps et des universités, la faisabilité d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pouvant mener à l'obtention d'un diplôme de formation créditée. Pourquoi ne pas avoir conçu dès le départ un tel programme crédité fondé sur des approches pédagogiques permettant d'attirer les personnes qu'on dit vouloir former, à savoir celles qui ont des parcours d'apprentissage atypiques ou encore qui sont moins représentées dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment les femmes ? On complique les choses pour rien », ajoute Mme Quesnel. La FNEEQ-CSN compte suivre de près la situation afin de s'assurer que, comme le stipule l'une des 15 conditions imposées par la CPMT pour le financement du projet, il y ait confirmation, d'une part, que les futures étudiantes et les futurs étudiants seront informés par écrit que 42 Québec ne mène à aucune diplomation reconnue par le MEES et, d'autre part, que celles-ci et ceux-ci en seront conscients.

Parmi les autres conditions dont la Fédération demande un suivi rigoureux, mentionnons l'engagement de Québec numérique à effectuer la promotion de 42 Québec auprès de populations faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi qu'à ne pas solliciter directement les étudiantes et les étudiants actuellement inscrits à des programmes dans le système d'éducation du Québec et, ce qui s'avère particulièrement important en cette période où une vague de dénonciations frappe l'industrie du jeu vidéo, la confirmation écrite des mesures mises en place pour garantir un milieu de formation exempt de harcèlement, notamment sexuel. « On peut s'interroger, vu le rôle inexistant du MEES dans ce projet, sur la façon dont on pourra garantir que ce projet promeut une culture dénuée de toute forme de violence, de misogynie et de discrimination », poursuit la présidente de la FNEEQ-CSN.

En terminant, signalons que, contrairement à ce qu'affirme le communiqué de presse du ministre Boulet, la formation conçue par Québec 42 n'est pas ouverte à toutes et à tous malgré le fait que son démarrage dépend en grande partie de l'injection de fonds publics. En effet, l'admission dépend du succès dans la passation de deux tests en ligne, de la participation à une séance d'information au cours de laquelle on présente la philosophie du programme et, surtout, de la réussite de l'expérience de la « piscine », qui consiste en un séjour intensif de 28 jours visant à sélectionner les gens qui seront en mesure de développer la créativité et l'empathie nécessaires à ce type d'apprentissage. Qui jugera de ce potentiel ? En fonction de quelle grille critériée ? Malheureusement, à cet égard, nous avons droit au silence radio et l'évocation d'une éventuelle solution de rechange pour les candidatures non retenues (appelée « projet Simplon ») ne s'avère guère rassurante.